



La lettre d'information de la CFR aux Associations

(parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)

Cette année 2019 qui vient de s'ouvrir donne l'occasion aux instances de la CFR et à ses Fédérations de rappeler les actions et objectifs poursuivis et de saisir les opportunités qui se présentent pour les rappeler à l'ensemble des structures de décisions qu'elles soient publiques ou privées. L'espace médiatique continuera à faire l'objet d'une présence constante pour transmettre les revendications des retraités que la CFR représente afin que cesse les discriminations de toute sorte dont ils font l'objet.

Le Président, P. Erbs

Le Président d'honneur, F. Bellanger

Réunion du Bureau du 14 janvier 2019

Vœux du Président : le Président P. Erbs présente ses vœux de succès aux membres du Bureau, pour les Fédérations et la CFR.

Actualités : Loi de finances pour 2019 : le Conseil constitutionnel a invalidé la référence à l'année 2020 pour la revalorisation des pensions limitée à 0,3 % - Prélèvement à la source : les modalités d'accès aux calculs des prélèvements sur les pensions Agirc-Arrco sont décrites dans l'encart ci-dessous - Réforme des retraites : les consultations avec les partenaires sociaux reprennent le 21 janvier - Grand débat national : l'opportunité est créée pour relancer le thème de la reconnaissance de la CFR ; un courrier va être adressé au Président de la République avec rappel des revendications sur le pouvoir d'achat des retraités ; les positions de la CFR seront adressées aux Fédérations pour diffuser aux Associations et Délégués CFR.

Plan d'action – Priorités 2019 : Thèmes majeurs : la représentativité, l'appel d'offre « complémentaire santé », le dossier Retraite Universelle, la loi « Autonomie » et ses conditions de mise en œuvre - Organisation : renforcement de l'équipe des Délégués CFR (départements à pourvoir) – postes de Trésorier et Trésorier adjoint à pourvoir - Participation à la consultation citoyenne : modes de consultation : sur le site www.Granddebatnational.fr, dans les Mairies, initiatives d'élus et/ou d'associations - Interventions de la CFR : la Commission « Communication » se réunit le 21 janvier pour préparer un courrier à Mme Wargon et M. Lecornu pour tout ce qui concerne les retraités et une synthèse des positions de la CFR pour les membres des Associations qui souhaitent participer aux débats et faire remonter des informations via les Associations et Fédérations.

Consultation « Grand âge et autonomie » : trois notes ont été rédigées sur les aidants, le financement et la prévention vont être diffusées ; un courrier à la CNSA réclame le déblocage des fonds gelés pour environ 150 millions € en 2019.

Document « Place des retraités dans la société » : le document finalisé à l'entête de la CFR sera disponible sur le site internet et diffusé aux Fédérations et leurs Associations par leurs bons soins.

Prélèvement à la source – Modalité d'accès aux décomptes des pensions brutes et nettes AGIRC-ARRCO

1 – Accéder au site : espace-personnel.agirc-arrco.fr – 2 – Première visite : créer son compte ou si déjà identifié : accès classique : se connecter avec son numéro sécu (sans la clé) et son mot de passe – 3 – Accéder à « Mes paiements retraite » – 4 – A janvier 2019 apparaissent les montants nets Arrco et Agirc versés en début de mois – 5 – Au-dessous, cliquer sur télécharger détail Agirc-Arrco – 6 – S'ouvrent alors les deux bulletins (ou un seul si Arrco seulement) aux entêtes de la caisse de retraite propre et de celle de l'Agirc-Arrco comportant les assiettes détaillées des prélèvements, les taux appliqués et les montants en euros des différentes assiettes et retenues avant calcul du montant net à payer.

Commission « Retraite » du 14 janvier 2019

Retombées du Communiqué de presse du 20 décembre : les sollicitations des médias se confirment en ce début d'année.

Dossier « Retraite Universelle » : la demande de rendez-vous avec le HCRR est toujours en attente de réponse.

Une note d'Y. Humez prévoyant de réitérer inlassablement la vulnérabilité des dispositifs actuels et donc la nécessité de mise en œuvre de la réforme a été examinée.

A la demande de l'ANR, la Commission confirme la position invariable de la CFR depuis l'origine de ce dossier relativement à la conversion des droits acquis tous secteurs privé et public à prendre en compte dans le nouveau système.

Manifestation des retraités prévue fin janvier : la position de la CFR reste invariable en l'absence d'invitation.

IMPORTANT : Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « SI » et sont consultables sur le site Internet sous leurs rubriques habituelles

